

RÉSUMÉ

Depuis les dernières années, les municipalités québécoises vivent des changements majeurs qui affectent directement l'organisation du loisir public québécois. La récente réorganisation municipale, dans la foulée des réformes de l'administration publique québécoise, prône une décentralisation des pouvoirs et un service public axé sur les besoins des citoyens. Cette réorganisation s'inscrit également dans un contexte où l'on désire réduire l'intervention étatique et déléguer des responsabilités à des instances privées ou à la société civile. Ces changements sociaux et administratifs ont un impact très important sur l'environnement dans lequel évoluent les services municipaux, sur le rôle des organismes issus de la société civile dans la prestation de services, et de façon plus générale, sur la gouverne locale. Bref, ce contexte mouvant mérite que l'on s'attarde à la formulation des politiques publiques en loisir municipal. Plus précisément, cette étude vise à décrire les facteurs favorisant la mise à l'agenda du loisir public au sein des conseils municipaux québécois.

Le modèle de Kingdon (1995) a été préconisé comme cadre d'analyse. Selon ce modèle, la mise à l'agenda est fortement favorisée par la jonction de trois courants indépendants (courant des problèmes, des solutions et de la politique) et par l'action d'un entrepreneur de politiques. Cette jonction crée une éphémère fenêtre d'opportunité stimulée par un changement dans le courant des problèmes qui amène un enjeu au centre de l'attention, ou par un événement dans le courant de la politique, tel qu'un changement de personnel dans l'environnement des élus. Les entrepreneurs de politiques y voient alors l'opportunité d'introduire leur vision comme alternative. Les dimensions principales de Kingdon, soit les caractéristiques des trois courants et la provenance des entrepreneurs de politiques forment la pierre angulaire du cadre d'analyse. La stratégie méthodologique préconisée dans cette étude est l'enquête par questionnaire à laquelle ont participé 310 répondants, occupant des postes de directeur de loisir, de conseiller municipal ou de maire.

Les résultats démontrent que l'agenda politique en loisir municipal est caractérisé par la forte présence d'enjeux touchant la gestion et de l'aménagement des parcs, équipements et infrastructures. Les services municipaux de loisir sont des acteurs de premier plan dans le processus tandis que la société civile joue un rôle plus effacé. La mise à l'agenda en loisir municipal peut donc être qualifiée de technocratique, dans un domaine où l'engagement citoyen est pourtant essentiel et irremplaçable. Les déterminants de la mise à l'agenda du loisir municipal diffèrent entre les élus et les fonctionnaires municipaux, ce qui permet de déceler des préoccupations divergentes. La taille de la population de la municipalité est également un facteur déterminant dans la mise à l'agenda. Les plus petites municipalités se préoccupent d'enjeux plus opérationnels tandis que les grandes villes s'attardent à des enjeux plus stratégiques. La mise à l'agenda diffère selon le mode d'intervention préconisé, influencée par les idéologies politiques sous-jacentes à chacun de ces modes. L'étude permet aussi de conclure que la situation du bénévolat est un véritable thermomètre de l'état de santé du loisir municipal et affecte grandement le processus de mise à l'agenda.